

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 septembre 2014

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2230)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 1113

présenté par
M. Aubert

ARTICLE 53

Compléter l'alinéa 8 par les mots :

« en adoptant des mesures de soutien aux très petites entreprises et aux petites et moyennes entreprises. ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le débat national sur la transition énergétique avait relevé comme point essentiel à la réussite de cette transition, la nécessité de promouvoir la recherche et développement auprès des TPE-PME.

Cette approche n'est pas suffisamment présente dans le projet de loi et il serait utile de le préciser.

Cet amendement vise à mettre en avant le potentiel des TPE-PME en matière d'innovation et le besoin en financement.